



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Mais

Question écrite n° 39072

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'inquiétude des producteurs de maïs devant les propositions de prix de la commission de la CEE, qui se traduit pour certaines par de nouvelles atteintes à la préférence communautaire concédées gratuitement aux concurrents de l'Europe. Les producteurs de maïs, s'ils accueillent favorablement les propositions de gel des prix en ECU et de rétablissement de la période d'intervention du 1er octobre au 31 mai, ne peuvent cependant admettre, compte tenu des efforts déjà consentis avec l'augmentation de la taxe de coresponsabilité, les propositions actuelles qui visent à baisser les prix sans le dire, par la réduction de moitié des majorations mensuelles. Cette mesure et la baisse du prix indicatif de 2,5 p 100 porteraient une nouvelle atteinte à la préférence communautaire en concédant sans contrepartie une baisse du prix de seuil aux partenaires commerciaux de la Communauté. Il lui demande quelle position le Gouvernement français va défendre lors des négociations qui vont s'engager à Bruxelles.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39072

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1498